

Ibn 'Abbass – Allah a agréé les deux hommes – rapporte que le Prophète ﷺ – citant ce qu'il a rapporté de son Seigneur – a dit:

- 1 "Allah a écrit les bonnes et les mauvaises actions". Puis Il expliqua cela:
- 2 "Celui qui se résout à accomplir une bonne action, mais ne l'accomplit pas, Allah inscrit à son actif une bonne action complète.
- 3 S'il se résout à accomplir une bonne action et l'accomplit, Allah inscrit à son actif entre dix bonnes actions et sept cents multiples et de nombreux autres multiples.
- 4 S'il se résout à commettre une mauvaise action, mais ne la commet pas, Allah inscrit à son actif une bonne action complète.
- 5 S'il se résout à commettre une mauvaise action et la commet, Allah n'inscrit à son actif qu'une seule mauvaise action"<sup>(1)</sup>.

1 Al-Boukhari (6491) et Moslim (131).

#### Les Versets

- ﴿Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d' où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient﴾ [Sourate Al-Baqara: 261].
- ﴿Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice﴾ [Sourate Al-Ane'am: 160].
- ﴿Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil; et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter﴾ [Sourate Ghafir: 40].

#### Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Al-'Abbas 'Abd Allah Ibn 'Abbas Ibn 'Abd Al-Mouttalib Al-Gourachi Al-Hachimi Al-Madani, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l'Hégire. Il est le savant de la communauté, le traducteur du Coran et le cousin du Messager d'Allah. On le surnommait Al-Bahr (la mer) en raison de l'étendue de la science qu'il a acquise suite à l'invocation du Prophète ﷺ: "Ô Allah, instruis-le en religion"<sup>(1)</sup>. Il fait partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, puisqu'il embrassa l'Islam jeune et il accompagnait le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l'an 68 de l'Hégire<sup>(2)</sup>.

#### Résumé

Il y a dans ce hadith la mise en évidence de l'honneur qu'Allah fait à Ses serviteurs et de Sa clémence envers eux, puisqu'Il les rétribue pour leur intention de faire le bien même s'ils ne traduisent pas en acte cette intention et multiplie les récompenses pour leurs actes d'obéissance. D'autre part, Il les rétribue s'ils renoncent à commettre une mauvaise action qu'ils se sont résolu à commettre et s'ils la commettent effectivement, Il la compte comme une seule mauvaise action et ne la multiplie pas.

1 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).  
2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat As-Sahaba d'Abou Nou'aym (3/1699), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (3/933) et Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/291).



# Compréhension (fiqh)

**1** Le Prophète ﷺ nous explique qu'Allah a déterminé, il y a très longtemps, la rétribution pour les bonnes et les mauvaises actions conformément à Sa connaissance puis qu'Il a informé les anges scribes de la manière de les enregistrer, ou qu'Il ordonne aux anges scribes d'enregistrer les bonnes et les mauvaises actions des serviteurs puis nous explicite la manière dont elles sont comptées et enregistrées.

**2** Ainsi, lorsqu'un serviteur a l'intention d'accomplir un acte d'obéissance et qu'il se détermine à l'accomplir, mais ne l'accomplit pas, cela lui est compté comme une bonne action complète.

Ce qui est signifié ici, c'est lorsque le serviteur se décide à agir et pas seulement lorsqu'il a une vague idée qui s'évanouit aussitôt sans intention réelle. Le Prophète ﷺ dit en effet: "Celui qui se résout à accomplir une bonne action, mais ne l'accomplit pas, alors qu'Allah sait que son cœur en était préoccupé et qu'il s'efforçait de l'accomplir, cela sera inscrit à son actif comme une bonne action"<sup>(1)</sup>.

**3** Lorsque le serviteur accomplit un acte d'obéissance, Allah multiplie sa rétribution et ainsi chaque bonne action est rétribuée à hauteur de dix fois au moins, conformément aux paroles d'Allah: *«Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant»* [Sourate Al-Ane'am: 160]. La rétribution peut être multipliée plus que cela encore, pour ceux dont Allah choisit de multiplier la rétribution, et peut aller jusqu'à hauteur de sept cents fois ou plus. Allah dit: *«Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient»* [Sourate Al-Baqara: 261].

**4** Si en revanche le serviteur a l'intention de commettre un acte de désobéissance et se résout à le commettre, puis qu'il se rappelle son Seigneur, revient à Lui et renonce à commettre cet acte de désobéissance, alors Allah le rétribue pour y avoir renoncé, en inscrivant à son actif l'équivalent d'une bonne action complète.

Cette rétribution est justifiée par le fait qu'il s'est opposé à sa passion, qu'il a désobéi à son démon et qu'il a eu l'intention de faire le bien en s'abstenant de faire le mal. C'est une œuvre du cœur qui mérite la rétribution, car lorsque le Prophète ﷺ a dit "Tout musulman doit faire une aumône", on lui demanda "Et s'il n'en fait pas?", il répondit: "Il s'abstient de faire le mal, car ceci est une aumône"<sup>(2)</sup>.

C'est pourquoi celui qui a l'intention de commettre un acte de désobéissance, mais qu'il n'en a pas eu l'occasion, ou bien a été empêché de le commettre, n'est pas concerné par ce hadith et ne mérite pas la récompense mentionnée en raison des paroles d'Allah dans un hadith qoudsi: "Il ne l'a délaissé que pour Moi"<sup>(3)</sup>.

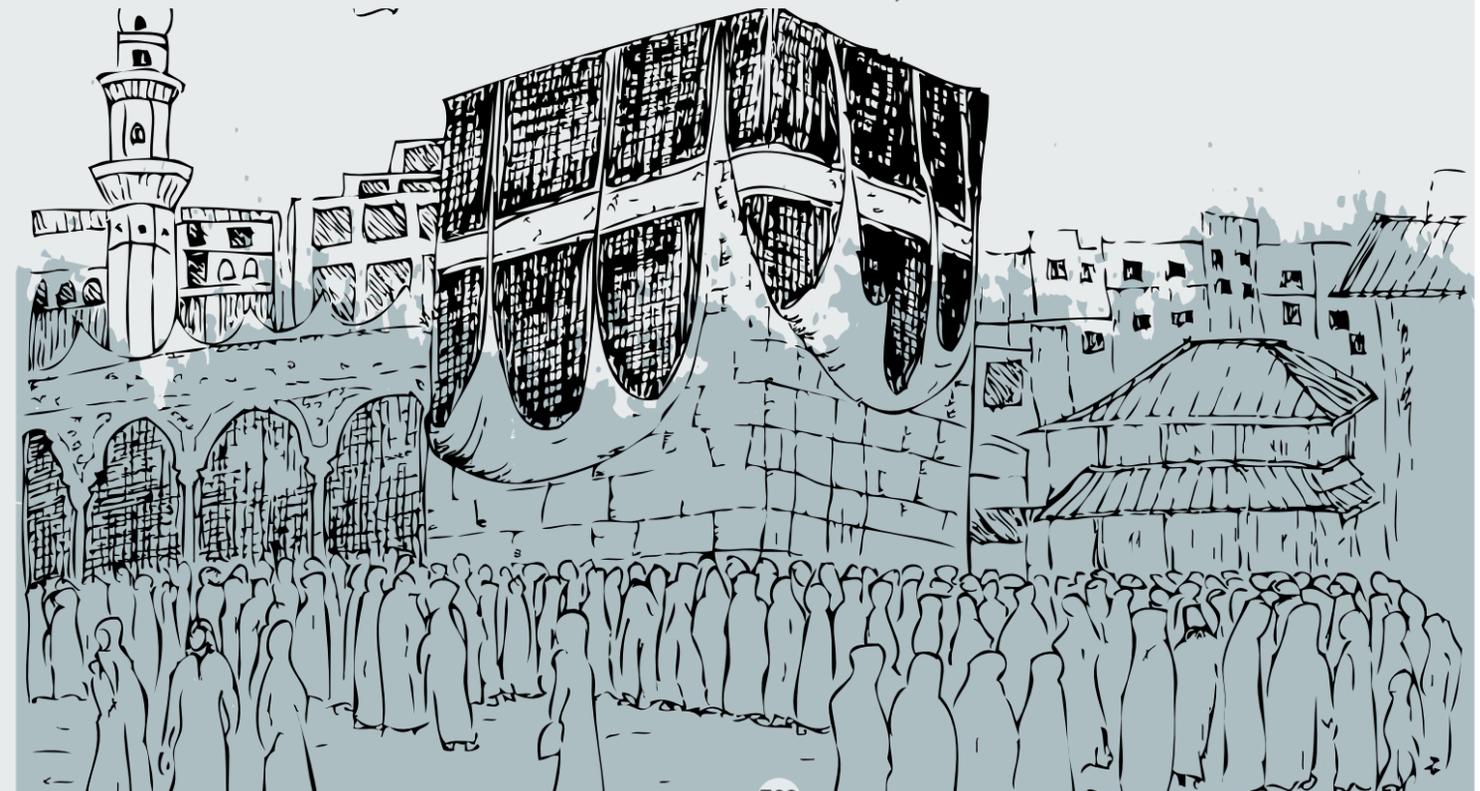
1 Ahmad (19244).

2 Al-Boukhari (1445) et Moslim (1008).

3 Moslim (129).

**5** Lorsque le serviteur commet un acte de désobéissance, Allah l'inscrit auprès de Lui comme un seul acte de désobéissance sans le multiplier, car Allah dit: *«Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil»* [Sourate Ghafir: 40]. Mieux encore, Il accepte le repentir de celui qui se repent et efface le péché et pardonne celui-ci à qui Il veut sans repentir.

Toutefois, il arrive qu'une mauvaise action soit multipliée en raison de la noblesse du lieu, comme lorsque Allah dit: *«et la Mosquée sacrée que Nous avons établie pour les gens: aussi bien les résidents que ceux de passage... Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, Nous lui ferons goûter un châtement douloureux»* [Sourate Al-Hajj: 25]. Dans ce verset, Allah relia le châtement douloureux à la détermination de commettre un acte de désobéissance dans la Mosquée Sacrée. De même, une mauvaise action est multipliée en raison de la noblesse du moment, comme lorsque l'on commet une mauvaise action lors des mois sacrés. La mauvaise action est également multipliée en raison de la noblesse de son auteur. En effet, la mauvaise action commise par les prophètes et les alliés d'Allah est plus grave que lorsqu'elle est commise par d'autres personnes, conformément aux paroles d'Allah: *«Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux. Alors, Nous t'aurions certes fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort; et ensuite tu n'aurais pas trouvé de secourer contre Nous»* [Sourate Al-Isra: 74-75]. Allah dit également: *«Ô femmes du Prophète! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtement lui sera doublé par deux fois! Et ceci est facile pour Allah»* [Sourate Al-Ahzab: 30].



- 1 (1) Lorsque le serviteur médite la manière dont Allah demande des comptes à Ses serviteurs pour leurs actes et qu'il voit Son indulgence et Sa miséricorde envers eux, son amour pour son Seigneur et sa soumission à Lui s'accroissent. En effet, n'était-ce Sa grâce et Sa miséricorde, personne n'entrerait au Paradis.
- 2 (2) Le musulman doit se résoudre à accomplir des actes d'obéissance même s'il n'en a pas la possibilité, car il est rétribué pour ces actes d'obéissance même s'il ne les accomplit pas.
- 3 (2) Le musulman peut récolter beaucoup de bonnes actions sans fatigue ni peine. Il lui suffit d'avoir l'intention de faire le bien lorsqu'il en aura la possibilité. Il peut ainsi avoir l'intention de faire l'aumône lorsqu'il aura de l'argent ou de faire le jihad lorsqu'il en aura la possibilité, de se résoudre à accomplir des adorations surrogatoires, de lire le Coran, etc.
- 4 (2) Le Prophète ﷺ a dit: "Celui qui s'allonge sur sa couche en ayant l'intention de veiller une partie de la nuit pour prier, mais qui est vaincu par le sommeil et ne se réveille qu'au matin, ce qu'il avait l'intention de faire est inscrit à son actif et son sommeil est une aumône qu'Allah lui a faite"<sup>(1)29</sup>.
- 5 (3) Prends l'initiative d'accomplir des actes d'obéissance qui te rapprochent d'Allah, car Allah multiplie de nombreuses fois la rétribution pour une seule bonne action.

- 6 (3) Vois comment Allah prépare le terrain pour que Ses serviteurs accomplissent des actes d'obéissance puis leur accorde la plus éminente rétribution! Gloire et Majesté à Lui, notre Seigneur miséricordieux et affectueux qui se rapproche de Ses serviteurs en les comblant de bienfaits et qui aime qu'ils se rapprochent de Lui par les actes d'obéissance puis leur accorde pour cela une rétribution éminente.
- 7 (4) Allah donna aux anges scribes la faculté de prendre connaissance de ce dont le serviteur a l'intention et de ce à quoi il réfléchit. Le fait qu'ils sachent que nous nous efforçons de désobéir à Allah ne devrait-il pas nous inspirer de la pudeur?
- 8 (4) Ne crois pas que tu seras rétribué lorsque quelque chose t'empêche de commettre un acte de désobéissance. Tu n'es récompensé que pour ce à quoi tu as sciemment renoncé, que tu regrettes et dont tu t'es repenti.
- 9 (4) Prends garde d'endosser la faute de l'acte de désobéissance que tu n'as pas commis. En effet, celui qui se résout à commettre un acte de désobéissance, mais qui n'en a pas l'occasion est puni au même titre que s'il l'avait commis. Le Prophète ﷺ a dit: "Lorsque deux musulmans se combattent avec leurs sabres, celui qui tue et celui qui est tué iront en Enfer". On lui demanda: "Ô Messenger d'Allah, soit pour celui qui tue, mais qu'en est-il de celui qui est tué?". Il répondit: "Il s'efforçait de tuer son adversaire"<sup>(1)</sup>.
- 10 (5) Une des manifestations de la miséricorde d'Allah est qu'Il compte une mauvaise action une seule fois sans la multiplier alors qu'Il multiplie les bonnes actions. Que le désobéissant ne désespère pas de la miséricorde d'Allah et que celui qui est dans l'excès ne soit pas affligé par le nombre de ses péchés.

### Un poète a dit:

Nous sommes gardés par des anges nobles qui sont chargés de suivre les habitants de la terre. Ils enregistrent toutes les paroles et les actes du fils d'Adam et rien ne leur échappe.

1 An-Nassa'i (1787) et Ibn Maja (1344).

1 Al-Boukhari (31) et Moslim (2888).